



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH
JEUDI LE 18 JUILLET 2019, SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

RÉS. 144-2019

01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 18 juillet 2019 à 19 : 00 à la salle « Les Générations », au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Christine Ouellet
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
Siège #3 – Madame Marie-Eve Lévesque Gaudreau
Siège #4 – Monsieur Denis Miville
Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte
Siège #6 –

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 00.

Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire, Benoît Pilotto déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 145-2019

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont tous présents et conviennent de renoncer à l'avis de convocation recommandé pour la tenue de cette séance extraordinaire;

Par ces motifs, il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE tenir une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 146-2019

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont renoncés à l'avis de convocation, ils consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture de la séance;
2. Renonciation à l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2019;
5. Gestion administrative;
- 5.1. Modification du calendrier des séances ordinaires 2019 ;
- 5.2. Adoption des comptes à payer;
- 5.3. Embauche de Jessy Lévesque;
- 5.4. Abat-poussière Lamontagne;
- 5.5. Avis juridiques DHC avocats;
- 5.6. Contrat graphisme Cathy Lemieux;
6. Législation;
 - 7.1 Avis de motion modifiant le règlement de lotissement 07-90 et abrogation de la résolution 094-2019;
 - 7.2. Avis de motion modifiant le règlement de zonage 06-90 et abrogation de la résolution 095-2019;
7. Point d'information : élection
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

ATTENDU QUE, les membres du Conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour, il est proposé par la conseillère, madame Marie-Ève Lévesque- Gaudreau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la proposition de l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉS. 147-2019

04.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 2 juillet dernier, est remis à tous les membres du Conseil. Les élus prennent le temps d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

05 – GESTION ADMINISTRATIVE

RÉS. 148 -2019

05.01 CHANGEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2019

CONSIDÉRANT l'adoption du calendrier des séances ordinaires en décembre 2018;

CONSIDÉRANT la période de vacances annuelles des employés de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE reporter la séance ordinaire du 6 août 2019 au 13 août 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés.149 -2019

05.02 - APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU COURS DE JUILLET 2019

Il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer au cours de juillet 2019 pour un montant de 23 690.03 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER JUILLET 2019		
Agro Enviro Lab	Analyse d'eaux usées	316.00 \$
Avantis Coopérative	Signalisation, entretien sentier	144.99 \$
Bell Canada	Téléphonie municipale	212.35 \$
Buro plus	Contrat photocopieur	13.62 \$
Carte d'affaire Esso	Essence et lavage camion	403.62 \$
Direction fonds d'information du territoire	Mutation	4.00 \$
Ferme Guy Lévesque	Tracteur pour skatepark et ponceau	129.35 \$
Garage J.C.Hudon	Vêtements de sécurité	34.12 \$
Garage J.M.Ouellet	Pneu pour camion	1 103.53 \$
Hydro Québec	Éclairage public+Bio-Fosse	1 111.01 \$
Les Aménagements Lamontagne	Calcium, abat-poussière	6 122.42 \$
Mallette	Réddition Recyc-Québec	431.16 \$
MRC de Kamouraska	Inspections et KM + serv. d'inspectior	4 109.10 \$
Produits sanitaires Unique	Articles de nettoyage	47.03 \$
Projektion 16-35	Support à vélo	280.00 \$
Prudent Mesures d'urgence	Plan et mesures	2 344.11 \$
Réal Huot Inc.	Grilles d'égout	222.08 \$
Sémer Inc.	Collecte matières org.	15.89 \$
Signal services Inc.	Signalisation voirie	2 111.40 \$
Site d'enfouissement sanitaire	Entretien du site	1 524.00 \$
Société Canadienne des postes	Infonésime Juin	37.08 \$
Transport Pierre Dionne Inc.	Niveleuse avant abat-poussière	2 719.16 \$
Visa Desjardins	Paille parc mun. + cellulaire voirie	254.01 \$
	Sous-total	23 690.03 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 31 JUILLET 2019		
	Sous-total	- \$
GRAND TOTAL		23 690.03 \$

Rés. 150 - 2019

05.03 EMBAUCHE DE JESSY LÉVESQUE

CONSIDÉRANT le travail de voirie, d'entretien et de mise à jour des biens municipaux sur tout le territoire;

Il est proposé par la conseillère, madame Christine Ouellet, et résolu à la majorité des conseillers présents :

D'EMBAUCHER Jessy Lévesque pour une durée de 300 heures, en rétroaction au 8 juillet 2019.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Monsieur Denis Miville, conseiller, se retire de cette décision.

RÉS.151 - 2019

05.04 ABAT-POUSSIÈRE LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC.

CONSIDÉRANT QUE les routes en gravier sur le territoire soulèvent de la poussière notamment en raison des activités agricoles et la circulation routière;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De faire l'achat de 15 000 litres de Calcium incluant le service d'épandage à l'Entreprise Les Aménagements Lamontagne Inc. pour un montant de 6 122.42 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 152 -2019

05.06 DEMANDES D'AVIS JURIDIQUES À DHC AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité désire obtenir les avis juridiques concernant les dossiers suivants :

- 1) Le service de déneigement offert à la Fabrique pour la moitié du coût réel, en contrepartie de l'usage du stationnement par la collectivité;
- 2) Les mécanismes de communication entre DG, maire et les conseillers;
- 3) La possession d'une clé du garage municipal par le Maire;
- 4) Le conflit d'intérêt pour un élu siégeant au CA d'un OBNL qui reçoit des subventions municipales;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les 4 avis juridiques soient demandées auprès de la firme DHC Avocats pour une somme approximative de 2600 \$, plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 153 -2019

05.05 CONTRAT GRAPHISME CATHY DESIGN

CONSIDÉRANT QUE les outils de communication de la Municipalité ont besoin d'une mise à jour;

Il est proposé par la conseillère, madame Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le contrat de graphisme du journal municipal et de l'identification visuelle de la municipalité soit octroyé à l'entreprise Cathy Design pour un montant total de 908.30\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

06 – LÉGISLATION

RÉS. 154 -2019

06.01 AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 07-90 ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 094-2019

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Denis Miville, que lors d'une séance ultérieure, le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth adoptera un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 07-90 afin :

- 1) d'obliger que toute rue privée soit cadastrée;
- 2) d'obliger que toute rue privée ait un accès direct à une rue publique;
- 3) d'exiger une largeur minimale de 15 mètres pour une rue privée;
- 4) d'interdire toute rue privée dans la zones F3;
- 5) d'interdire tout lotissement de lot dont la superficie est inférieure à 5 hectares dans la zone F3.

QUE le présent avis de motion abroge la résolution 094-2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 155 -2019

06.02 AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 06-90 ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 095-2019

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Denis Miville, que lors d'une séance ultérieure, le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth adoptera un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 06-90 afin de notamment, dans la zone F3:

- 1) de permettre uniquement les usages suivants:
 - a) Groupe villégiature I (chalets);
 - b) Groupe forestier sauf usines de sciage, centres de plein air et exploitation de carrières, gravières et sablières;
 - c) Groupe conservation I.
- 2) d'exiger une marge avant de 20 mètres pour tous les bâtiments;
- 3) d'exiger une marge avant de 10 mètres pour tous les bâtiments sur le Chemin du Portage;
- 4) d'exiger que dans la cours avant, la coupe soit interdite à moins de 10 mètre de toute emprise de rue, sauf pour les raisons suivantes :
 - a) permettre une entrée charretière d'un maximum de 10 mètres de largeur;
 - b) pour permettre la récolte de 30% des tiges.
- 5) d'exiger des marges latérales et arrière de 20 mètres avec interdiction de coupe sauf pour permettre la récolte de 30% des tiges;

QUE le présent avis de motion abroge la résolution 095-2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07 – POINT D'INFORMATION : ÉLECTION

Madame la Directrice générale, Andréane Collard-Simard informe le conseil que le jour du scrutin sera le 06 octobre 2019.

08 – PÉRIODE DE QUESTIONS

09 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 156 -2019 **ATTENDU QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoîte Pilotto
Maire

Andréane Collard-Simard
Dir. gén. et sec.- tré.